

LES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

Un levier simple pour recruter autrement

QU'EST CE QU'UNE CLAUSE SOCIALE ?

Une clause sociale est une disposition intégrée dans un marché public ou privé, visant à réserver des heures de travail à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

- Demandeurs d'emploi de longue durée (+ 1 an) ou avec difficulté d'accès à l'emploi
- Demandeurs d'emploi de + de 50 ans
- Bénéficiaires du RSA ou d'autres minimas sociaux (ASS, AAH)
- Travailleurs reconnus handicapés (bénéficiaire de la RQTH)
- Jeunes (-26 ans) peu qualifiés et sortis du système scolaire depuis + de 6 mois
- Habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) éloignés de l'emploi

LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Répondre efficacement aux obligations contractuelles
- Utiliser un levier efficace pour sourcer des candidats motivés et disponibles localement
- Sécuriser le recrutement grâce à un accompagnement sur mesure
- Valoriser votre engagement dans votre RSE
- Agir concrètement

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA CLAUSE D'INSERTION ?

Trois modalités d'embauches possibles :



Embauche directe
corps de texte



Mise à disposition via structures
d'emploi et d'insertion



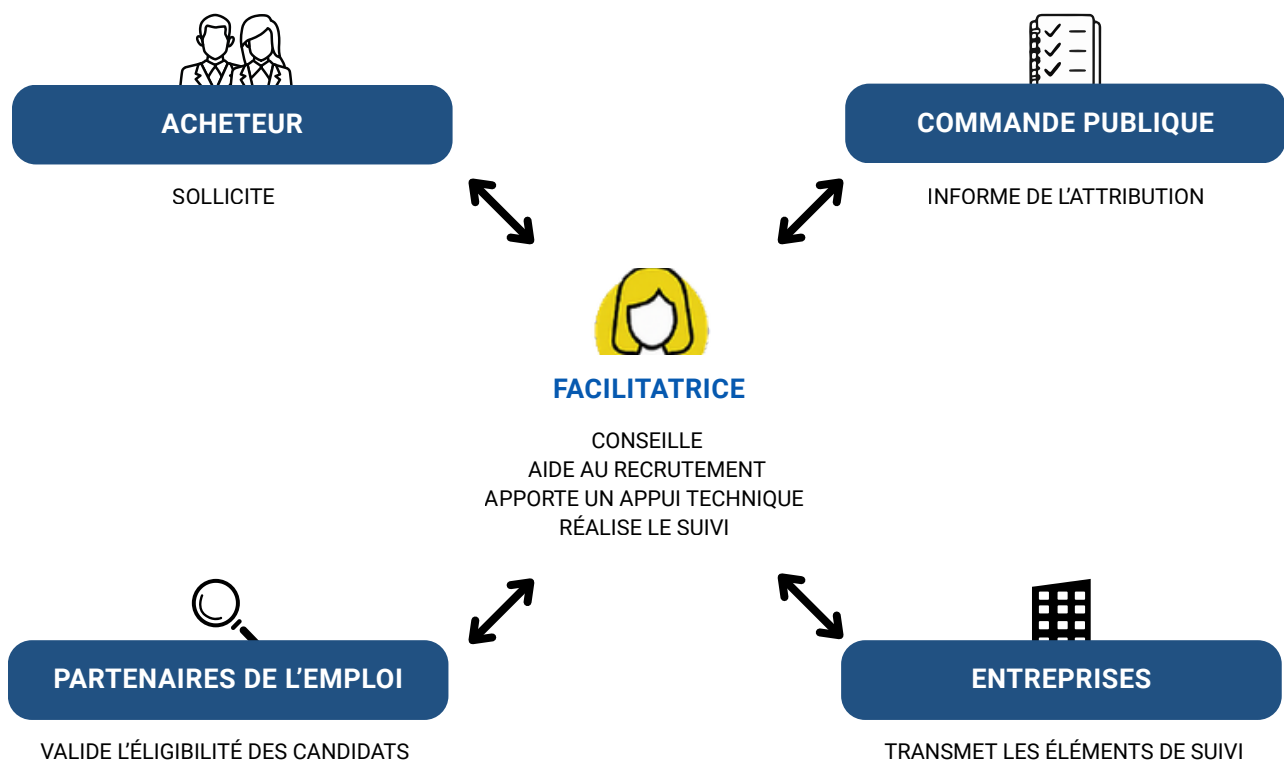
Sous-traitance ou
cotraitance

UNE FACILITATRICE DÉDIÉE A VOS CÔTÉS

Dès la notification et pendant toute la durée du marché, la facilitatrice est votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner et soutenir vos démarches de mise en œuvre et de suivi de la clause d'insertion.

- Aider au repérage des profils adaptés
- Mettre en relation avec les structures d'insertion & partenaires emploi
- Suivre le parcours d'insertion du salarié
- Accompagnement administratif lié à la clause

Objectif : faciliter vos démarches, sécuriser votre recrutement et garantir la réussite des objectifs de la clause.



Contact

Raphaëlle ROLAND

Facilitatrice Clauses Sociales / Accompagnement entreprises & candidats

insertion@gardrhodanien.fr

07 88 71 29 53